

JOURNAL OFFICIEL

DE LA

REPUBLIQUE DU MALI

**DECRET N°2025-0318/PT-RM DU 07 MAI 2025 PORTANT
SUSPENSION DES ACTIVITES DES PARTIS
POLITIQUES**

SECRETARIAT GENERAL DU GOUVERNEMENT

**DECRET N°2025-0318/PT-RM DU 07 MAI 2025
PORTANT SUSPENSION DES ACTIVITES DES
PARTIS POLITIQUES****LE PRESIDENT DE LA TRANSITION, CHEF DE
L'ETAT,**

Vu la Constitution ;

Vu la Charte de la Transition ;

Vu la Loi n°2022-001 du 25 février 2022 portant révision
de la Charte de la Transition ;Vu la Loi n°66-6/AN-RM du 02 mars 1966, modifiée,
portant réglementation des assignations à résidence, des
mesures d'éloignement et d'expulsion ;Vu la Loi n°04-038 du 05 août 2004, modifiée, relative
aux associations ;Vu la Loi n°04-051 du 23 novembre 2004 portant
organisation générale de la Défense nationale ;Vu la Loi n°2012-006 du 23 janvier 2012, modifiée, portant
principes fondamentaux de l'organisation administrative
du territoire ;Vu l'Ordonnance n°36/PCG du 28 mars 1959 portant loi
sur la liberté de réunion ;Vu le Décret n°2024-0657/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination du Premier ministre ;Vu le Décret n°2024-0658/PT-RM du 21 novembre 2024
portant nomination des membres du Gouvernement ;Vu le Décret n°2025-0070/PT-RM du 03 février 2025 fixant
les intérimaires des membres du Gouvernement,**STATUANT EN CONSEIL DES MINISTRES,****DECRETE :****Article 1er :** Sont suspendues jusqu'à nouvel ordre, pour
raison d'ordre public, les activités des partis politiques sur
toute l'étendue du territoire national.La mesure de suspension s'applique aux activités des
associations à caractère politique et aux activités de toutes
autres organisations se réclamant d'un caractère politique.**Article 2 :** Le présent décret sera enregistré et publié au
Journal officiel.**Bamako, le 07 mai 2025****Le Président de la Transition,
Chef de l'Etat,
Général d'Armée Assimi GOITA****Le Premier ministre,
Général de Division Abdoulaye MAIGA****Le ministre de l'Administration territoriale et
de la Décentralisation,
Général de Division Abdoulaye MAIGA****Le ministre de la Défense et des anciens
Combattants,
Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA****Le ministre de la Justice et des Droits de
l'Homme, Garde des Sceaux,
Mamoudou KASSOGUE****Le ministre de la Défense et des anciens
Combattants,
ministre de la Sécurité et de la Protection civile
par intérim,
Général de Corps d'Armée Sadio CAMARA****Le ministre délégué auprès du Premier
ministre, chargé des Réformes politiques
et du Soutien au Processus électoral,
Mamani NASSIRE**